

SETTIMANALE CORSU SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE D'INFORMAZIONE

PESTE, CHOLÉRA, ETC.

PANDÉMIES EN CORSE PEÀT

PER INTERCESSIONEM
BAROCCHILIBERA NOS
DNEA MORTIFERA PEST
ANIMÆ ET CORPORIS

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 OPINIONS P4 STÀ IN CASA P10 DETTI È FATTI P12 CARNETS DE BORD P14 ANNONCES LÉGALES P16



KAMPÀ



SOMMAIRE	
OPINIONS	P4
HISTOIRE	
LA CORSE AU CŒUR DES PANDÉMIES	P5
IN PESTILENTIS PATRONYS	
IL Y A TROIS SIÈCLES,LA PESTE À MARSEILLE	P8
STÀ IN CASA	P10
DETTI È FATTI	P12
POLITIQUE CARNETS DE BORD	P14

CORONAVIRUS COVID-19

Pour faciliter l'information pendant la période actuelle alors qu'une épidémie frappe cruellement de très nombreux pays et singulièrement le nôtre, ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE souhaite répondre aux aléas du confinement et de la distribution par la Poste en favorisant volontairement le maintien du lien social. Oue vous soyez lecteur habituel ou pas, abonné ou pas, vous pouvez télécharger gratuitement notre hebdomadaire sur notre site www.icn.corsica à partir d'aujourd'hui et ce jusqu'au rétablissement des conditions de vie normales. ~ Paul Aurelli et toute l'équipe du journal ~

Eppo dopu?

di maghju! Hè dunqua à partasi da tandu chì, à senta à u Presidenti di a Republica luni à sera, u paesi duvaria escia à pocu à pocu da u cunfinamentu. Un discorsu d'Emmanuel Macron cù una tunalità menu gravi di pettu à a so ultima presa di parolla, piuttostu ghjirata quì ver di una ripresa d'una sumiglia d'attività chì s'avvicinessi da una certa nurmalità. Eppuru, l'affari ùn parini ancu cusì chjari. Comu spiegà par asempiu, aldilà di l'argumentu di l'inugualità diversi, a dicisioni di riapra di manera prugressiva, sempri à partasi da l'11 di maghju, i stabilimenti sculari da i ciucciaghji fin'è u liceu, è quilla d'ùn fà vultà i studianti à l'Università? Parchì d'altrondi una vintina di sculari ind'una sala cù u so prufissori ùn sariani micca un prublema, inveci chì un picculu risturanti di famiglia, cù pochi piazzi, sarà ubligatu, pà contu soiu, à firmà sarratu torna pà un tempu ancu difinitu? Ancu s'è u Presidenti di a Republica hà pruvatu à rassicurà, si senti bè ch'ellu viaghja à pasponi. Sta data nova ùn hà micca mancatu di fà riagiscia appena dapartuttu: à chì pensa ch'ellu sarà torna duru di tena una grossa vintina di ghjorni in più chjosi in casa à ghjirà com'è lioni in una gabbia (un sforzu in più mai vistu par certi), o à chì pensa inveci ch'ellu hè troppu prestu è chì u periculu pà a saluta sarà sempri troppu impurtanti, malgradu u rispettu di i famosi gesti pà cuntrà u virus. Quill'11 di maghju raprisintarà dinò u mumentu induva a Francia duvarà essa in capacità di fà tests nant'à tutti i parsoni prisintendu sintomi di u Covid-19, è induva u Statu parmittarà ad ogni citadinu d'avè una mascara ditta «grandi publicu», cù un adopru generalizatu senza essa ubligatoriu. Ci hè da chì ponasi dumandi, quand'ellu si sà chì ssi listessi autorità diciani ch'ellu ùn ghjuvava à nulla di coprasi u nasu è a bocca pà una «piccula grippa.» S'ella ùn hè mancu appena l'ora, ci vularà, à un mumentu datu, à fà i conti è à tirà tutti i cunsiquenzi di a situazioni attuali, cù una mancanza d'anticipazioni critica à i cunsiquenzi dramatichi. Santu CASANOVA

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ™

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (06 86 69 70 99) journal@icn-presse.corsica

• Chef d'édition Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr • 1er secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi Tél. 04 95 32 04 40

· Annonces légales Albert Tapiero Tél. 04 95 32 89 92

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95 Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

> IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009 Membre du SPHR · Alliance de la presse d'information générale Fondateur Louis Rioni

PR

HUMEUR

Discours cherche méthode

avril, 20 h 02, quatrième discours présidentiel en période d'« ébranlement intime et collectif». Le président affiche un visage reposé, rassurant, mais le fond de teint mal appliqué cache certainement les traces de nuits blanches, de jours sombres. La voix, elle, est forte et ferme pour décrire la situation; rapide et saccadée pour remercier, tel un inventaire prévertien, ceux qui sont sur les lignes de front ; plus douce et à peine audible pour tenter d'apaiser les angoisses, les douleurs et nous parler de ce temps que les moins, mais aussi les plus de vingt ans ne peuvent pas connaître, puisque à venir, incertain. Le discours commence par un mea culpa. Tel Descartes, Emmanuel Macron reformule un cheminement. Pas celui d'une pensée à la recherche de la vérité, mais celui qui le conduit à reconnaître à demi-mots la réelle défaillance, l'attitude mensongère d'un système politique, administratif et économique persuadé de son invulnérabilité, de sa supériorité technologique, médicale et sociétale. Des «lenteurs», des «insuffisances», des «failles» dont, dit-il, il faudra tirer «toutes les conséquences, en temps voulu». 20 h 09, nous entendons ce que nous savons déjà, le confinement strict va se poursuivre jusqu'au 11 mai. Mais pour faire accepter cette décision, il faut donner de l'espoir aux compatriotes. Le 11 mai est alors désigné comme la porte de sortie, même si l'ennemi invisible ne peut l'entendre comme un ultimatum. Ce lundi-là l'homme réinvestira, se réappropriera en partie les rues qu'il a désertées. Enfin l'homme... disons plutôt les enfants! Ils seront les premiers à retourner en classe -sans que l'on sache encore dans quelles conditions- pour permettre à leurs parents de se remettre au travail, munis d'un masque dont le port sera généralisé mais pas obligatoire. 20h12, annonce de plans d'aides pour les plus faibles, pour les entreprises (pas toutes) et ébauche d'un calendrier pour surmonter ce traumatisme socio-économique et humain. Le 11 mai sera le D-Day pour se diriger vers ce nouveau monde inconnu. À charge pour le gouvernement d'annoncer dans un temps court, 15 jours, le plan de l'après-11 mai qui organisera «nos vies quotidiennes», rebâtira l'économie industrielle et agricole du pays et proposera des «stratégies du temps long»! 20h29, fin du discours, peut-être historique puisque les erreurs sont reconnues, les doutes posés. Un discours pensé pour panser les êtres qui espèrent «des jours heureux». Un discours qui se veut projet. Mais un discours dont il faut encore trouver la méthode. **Dominique PIETRI**

«Je n'ai pas de leçon à donner à mes collègues italiens, j'aurais plutôt à en recevoir d'eux.
Pour ma part, j'ai réalisé l'extrême gravité de l'épidémie en voyant la situation en Lombardie qui a des structures médicales et scientifiques d'excellence.
J'ai tout de suite compris que la France allait subir le même sort.
De fait, lorsque s'est tenu notre comité, le 10 mars, j'ai tout de suite dit à Macron que l'unique

a déclaré **Jean-François Delfraissy**, président du Conseil scientifique, dans une interview publiée le 12 avril par le quotidien italien *La Repubblica*. Et Jean-François Delfraissy d'enfoncer le clou : **Le confinement n'était pas la meilleure solution. C'était la moins mauvaise**.

voie était celle du confinement»

Ainsi, alors que le 18 février, à en croire son ministre de la Santé, la France était *«prête»*, forte d'un *«système de santé extrêmement solide»*, il lui a fallu se résoudre à faire comme les autres et à opter, en prenant son temps, non pour le mieux, mais pour un pis-aller ? Qui l'eût cru ? **EM**

UN BAL PARÉ MASQUÉ

Entre confiné et confini, coquille ou lapsus linguae, il n'y a jamais qu'une voyelle placée mal-t-à-propos, in coda. Je ne sais si cette navrante boutade serait de nature à peiner madame Ndiaye au point de la conduire à ne pas reprendre, à son p'tit déj', deux fois du kebab; plat préféré des Français selon ses dires. Fasse le Ciel qu'elle ne se laissât pas aller à pareille extrémité! La voir un jour s'étioler me causerait le plus grand des tourments. Me resterait alors, regrets, remords, larmes et, piètre consolation, le doux souvenir de notre désopilante Sibeth désopilée par une question de Léa Salamé, béotienne patentée : «Avez-vous acheté des masques pour vos enfants?» Question doublement saugrenue. Chacun sait que le port du masque de protection est inutile chez les gens du commun! Qui plus est, un ministre n'a pas à acheter des masques pour un usage personnel ou familial. Ni rien d'autre, du reste... Tout doit lui être fourni sans limites et même au delà des bornes.

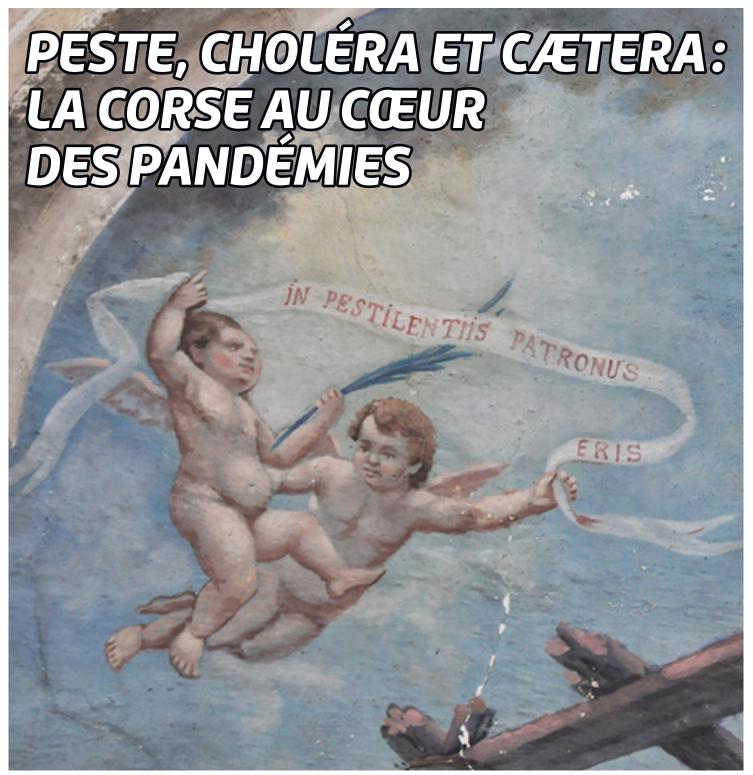
Enfin, le «chacun sait »... C'était avant! Aujourd'hui, pour cause de volte-face, euphémisme journaleux pour parler d'une valse-hésitation à mille temps, la donne a changé. Si tant est qu'on puisse parler de new deal alors que précisément on n'a pas les cartes en mains et rien à mettre au pot. Pour cacher un sein que nous ne saurions voir, à trop vouloir travestir la Vérité et son impudique manie à s'exhiber dans le plus simple appareil, Edouard Philippe et son gouvernement avaient omis de nous parler de masques. Ce qui est ballot lorsqu'on se pique d'organiser, dans les règles de l'art, un bal paré masqué. Dolents ou las, nous en sommes donc là. Et, contrairement à la honte, tout vin tiré doit être bu. Jusqu'à la lie. Voire, l'hallali. Pâle et triste oraison funèbre pour faire oublier le glas qui sonne chaque jour à travers villes et campagnes: «Glissez mortels. N'appuyez pas!» Il reste à expliquer aux confinés non-comprenants -ça existe- l'intérêt du port généralisé du masque alternatif. Denrée rare sur le marché français, il est vrai. Mais idée de génie pas plus difficile à exposer, et donc à comprendre, que celle qui consisterait à inciter les chauves à se laisser pousser les cheveux pour lutter contre la calvitie. Super! Nous avons tout lieu de rester zen! Nous devons aussi garder foi en l'avenir. Fin décembre, le gouvernement l'assure, la France sera autosuffisante [c'est dans son ADN!] pour faire face à ses besoins en masques. Lors, le plus dur sera derrière nous. D'où ce conseil d'ami : avant rupture de stocks, commandez d'ores et déjà au Père Noël votre coussin pneumatique. Il vous sera d'un grand secours pour vous soulager d'une prévisible poussée de crise hémorroïdaire. Dans l'attente de pareil lendemain qui chantera une ode à la joie de vivre, respect des principes de précaution obligent, à défaut de ne pouvoir serrer contre moi de sentencieux responsables mais non coupables, je dois me contenter de les embrasser d'un cœur au bord des lèvres

Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI

ICN # 6817

ics chibitasser a an eccar aa bord aes ievies - Faara Santa Mose Fodere

STORIA



Le fait d'être une montagne dans la mer suffit-il à protéger la Corse des pandémies ?

Non, de toute évidence, ainsi que le raconte Orsu Ghjuvanni Caporossi,

créateur et animateur du site Cronica di a Corsica.

Simplement parce que, située au cœur du Mare Nostrum,

l'île a été de tout temps, contrairement à ce qu'on se plaît à imaginer ou prétendre,

bien plus un nœud commercial qu'une région repliée sur elle-même.

ICN#6817

HISTOIRE

près une longue carrière à la Délégation générale de l'armement (DGR) à Toulon, où il exerçait comme technicien en électronique, Orsu Ghjuvanni Caporossi a retrouvé la Corse et sa maison familiale de Valle di Rustinu. Par curiosité d'abord et par passion ensuite, il a lu beaucoup d'ouvrages historiques, compulsé bien des données, pour finalement ressentir le besoin de mettre en forme le fruit de ce travail. «Je me suis pris au jeu, raconte-t-il modestement, et j'ai vite été dépassé par le volume de notes accumulées. J'ai dû canaliser mes recherches et finalement, j'ai créé Cronica di a Corsica en 2002. Ça me permet de partager ma passion. Des écoles, des étudiants, des enseignants ou des particuliers m'appellent pour avoir des renseignements...» Depuis Valle di Rustinu, lui aussi est maintenant au cœur d'un nœud d'échanges et son site qui présente les évènements par ordre chronologique - de la Préhistoire à nos jours - mais qui les développe aussi par thèmes, compte déjà plus de 174 000 visiteurs. Pour nous, Orsu Ghjuvanni Caporossi a bien voulu faire un récapitulatif des grandes épidémies qui ont frappé l'île, du paludisme – qui se serait particulièrement développé dans les plaines avec l'arrivée des Vandales - à nos jours. «Pas plus que les autres régions du monde, la Corse n'a été préservée des grandes épidémies, remarque-t-il. Je ne me suis pas particulièrement penché sur l'époque antique, mais dès l'an mil, en 1001 plus précisément, la peste et la famine font des ravages. En 1340, une terrible épidémie - peste, choléra ou malaria, on ne sait pas précisément - a causé une importante mortalité. Le gouverneur d'alors, Gottifredo Zoagli, effrayé par l'ampleur de la contagion, est rentré à Gênes, laissant sur place son lieutenant, Guglielmu della Rocca, dont il emmène un fils en otage.» Puis il y a eu la « peste noire », une pandémie de peste bubonique restée profondément ancrée dans la mémoire collective. Elle a touché l'Eurasie, l'Afrique du Nord et sans doute aussi l'Afrique subsaharienne. Elle aurait tué 25 à 34 millions d'Européens entre 1347 et 1353 [40 % de la population). Elle réapparaîtra ensuite de façon sporadique durant des siècles.

À l'origine de l'infection, une bactérie: Yersinia pestis. Elle se transmet à l'homme via une puce contaminée et provoque une inflammation des ganglions, créant des bubons douloureux et purulents. Ses facteurs de propagation: la guerre et le commerce. Le foyer serait venu d'Inde ou de Chine, véhiculé à travers les steppes asiatiques et jusqu'aux bords de la Mer Noire par les cavaliers mongols. En 1346, ils attaquèrent le comptoir génois de Caffa en Crimée. Pour réduire la ville, ils utilisèrent la première arme bactériologique de l'histoire en catapultant les cadavres des pestiférés par-dessus les murs d'enceinte. En un an, au gré des comptoirs génois et des échanges commerciaux, la pandémie se répandit à travers l'Europe et l'Afrique. «Arrivée en Corse dès 1347, la peste emporta les deux tiers des habitants. Le village de Sant'Andria di Boziu, par exemple, fut décimé. Ensuite, elle fit des réapparitions régulières et dramatiques: en 1370, elle emporta Sambucucciu d'Alandu; en 1529, à Bunifaziu, 6000 habitants sur 7000 en moururent. En 1580, pour le seul Niolu, on dénombra 600 décès et l'évêque d'Aléria, le futur St Alexandre Sauli, sauva de nombreuses vies dans son diocèse. En 1631, solidement installée sur les côtes méditerranéennes, la peste menaça de nouveau la Corse. L'île fut quelque peu épargnée grâce aux précautions prises par les Génois qui interdirent l'accès aux vaisseaux venant de la terre ferme, de Sardaigne, des États du Pape, d'Espagne et du Grand-Duché de Toscane, mais l'inquiétude était grande. En 1656, le Cunsigliu dei Anziani d'Aiacciu prit acte devant le notaire Battistu Scaffa afin de placer la ville sous la protection de la Vierge de Savone, A Madunuccia. La peste n'atteignit pas Ajaccio.»

Ce ne sont que des exemples, il y eut d'autres dates. Mais vinrent aussi d'autres pandémies. «La variole a été terrible, poursuit Orsu Ghjuvanni Caporossi. En 1765, elle tua, dans le Sud (Ulmetu, Fuzzà, Taddà, Livia, Quenza, dans la province de La Rocca) plus des deux tiers des enfants [327 sur 1300 feux environ].



STORIA ESTORE

Cette maladie se répandit aussi à Sartè et y fit disparaître en peu de temps 36 bambins. Un médecin d'Aiacciu, Ghjuvanni Stephanopoli, originaire de Paomia, mit alors en place la «variolisation», une sorte de vaccination, et n'essuya qu'un seul échec sur les 95 enfants traités.» La variole continua néanmoins à frapper l'île, jusqu'à ce que la vaccination devienne partout obligatoire. «En 1836, dans l'arrondissement de Bastia, 665 personnes furent atteintes; 79 d'entre elles furent défigurées et 199 en moururent. Sur 6761 naissances en Corse, 4521 enfants étaient vaccinés contre la maladie. Les principaux vaccinateurs étaient l'officier de santé Peretti à Sarté, le docteur Suzzoni à U Viscuvatu, l'officier de santé Gabrielli à Tralonca et le docteur Sauli à A Porta».

Le choléra apparut en Inde en 1817 et se repandit en 6 vagues successives. Il s'étendit à l'Asie entière avant de toucher la côte orientale de l'Afrique en 1823 lors de la première pandémie. La deuxième pandémie, (1826-1841) atteignit le continent européen et simultanément, l'Amérique du Nord et l'Australie. De 1846 à 1861, une troisième ravagea l'Europe et le bassin méditerranéen avant de gagner à nouveau l'Amérique du Nord. De 1863 à 1876, la quatrième pandémie toucha à nouveau l'Europe, mais surtout se répandit, à partir du bassin méditerranéen, en Afrique jusqu'au Sénégal puis en Amérique du Sud. C'est à l'occasion de la cinquième vaque, en 1883, que Robert Koch découvrit le germe responsable, le Vibrio cholerae. Si une prophylaxie put être mise en place, elle n'empêcha pas la Russie et l'Europe centrale d'être atteintes à nouveau de 1892 à 1896 et même, plus tardivement, en 1902, en 1908, puis lors de la guerre des Balkans et lors de la Première Guerre mondiale (sixième pandémie, 1899-1922). «Dès 1832, la Corse s'inquiètait d'une possible arrivée du choléra. En janvier

1835, dix cas, mortels pour la plupart, étant signalés à Marseille, une quarantaine de 10 jours fut imposée aux navires en provenance du Midi. En 1849, Marseille faisant face à la réapparition du choléra, les bateaux étaient encore mis en quarantaine. Mais en juin 1854, alors que la maladie sévissait de nouveau dans la cité phocéenne, les passagers en provenance de la ville furent mis en observation pendant 48 heures seulement: l'épidémie frappa Bastia durant plus d'un an et s'étendit notamment sur Bonifacio. Sur la seule ville de Bastia, 330 personnes moururent.»

La grande et dramatique pandémie suivante fut celle de la grippe espagnole. Elle aurait tué entre 50 et 100 millions de personnes, soit 2,5% à 5% de la population mondiale. Elle provient d'un virus H1N1 dont les premières victimes signalées vivaient dans le Kansas, aux États Unis. À l'époque, le monde était en guerre et le virus s'était rapidement répandu sur les champs de bataille sans que personne ne s'en fasse écho, secret militaire oblige. Ce n'est que quand la pandémie a atteint l'Espagne, qui n'était pas partie prenante du conflit, et que le roi Alphonse XIII lui-même fut contaminé que la presse du pays en parla. D'où le nom de grippe espagnole. Elle a durement frappé les soldats, quel que soit leur camp. En Corse, elle fut sans doute ramenée par les militaires rentrant du front. «Les premiers symptômes sont apparus en mai 1918, à Corte d'abord, dit Orsu Ghjuvanni Caporossi. En février 1919, l'épidémie avait provoqué la mort de près de 6000 Corses (90 à Cuttuli, 50 à Letia, 80 à Sartè, 50 à Suddacaro, 40 à Santu Petru di Tenda, 60 à Vivariu, 40 à Zevacu, 40 à U Poghju di Nazza, 130 à Corti... et aucun à Tralonca!» Après les ravages de la Grande Guerre, les conséquences humaines, économiques et sociétales de cette pandémie furent terribles.

Claire GIUDICI



1945, LA PESTE À AJACCIO

12 mai. Dans une ville aux conditions sanitaires délabrées, encore soumise aux restrictions et théâtre d'un trafic militaire important, l'euphorie de l'armistice n'est plus de mise: hospitalisée, une jeune fille de 15 ans a été emportée par la peste bubonique. La nouvelle se répand très vite. Sa voisine, qui avait procédé à sa toilette mortuaire, meurt de peste pulmonaire deux jours après.

Une semaine après, Arthur Giovoni, nouveau maire d'Ajaccio élu le 17, annonce par voie de presse avoir pris des « mesures prophylactiques destinées à arrêter la propagation de cette maladie particulièrement infectieuse et épidémique »

La population est exhortée à respecter «l'hygiène publique», soit entretenir la salubrité et à la propreté des voies publiques. Le dépôt d'ordures est proscrit. L'eau du robinet ne peut être consommée que bouillie, puis battue au fouet ou à la fourchette pour la ré-oxygéner. Rues et véhicules sont désinfectés à la poudre de DDT. On ne sert plus qu'en terrasse dans des bars et cafés aux horaires d'ouverture limités. Placée en quarantaine stricte, Ajaccio y restera 4 mois: trains, bateaux et avions n'y entrent plus. La population est vaccinée massivement à partir du début juin. Pour quitter la Corse, un Ajaccien doit se rendre à Bastia et y observer un confinement de 5 jours avant son départ. Les Ajacciens qui veulent quitter la Corse doivent se rendre à Bastia et y rester en quarantaine durant 5 jours. Des barrages sont mis en place aux entrées de la ville, où l'accés n'est possible que sur présentation du certificat de vaccination antipesteuse.

Jusqu'au 10 juin, nul n'entend plus parler de la peste. Certains doutent même de la présence de la maladie. Ce jour-là, un cas grave est signalé Cours Napoléon, suivi de quatre autres en l'espace de quelques jours. On vide greniers, caves et débarras, on javellise les entrées et les trottoirs et la préfecture recommande d'éviter cortèges et rassemblements, mariages et enterrements compris. Les morts sont enterrés et chaulès dès leur décès. On en comptera 10 au total, le dernier cas datant du 24 juillet. Le foyer initial de l'infection sera identifié: une caserne de tirailleurs dont le matériel entreposé était infesté de puces. Les restrictions de mouvement et d'accès seront finalement levées le 1er septembre. ■ NU

STORYA HISTOIRE



C'est l'une des périodes les plus sombres de l'histoire de la cité phocéenne.

En 1720, la dernière grande peste d'Occident a fait plus de 100 000 morts en Provence.

Pourtant, tous les moyens pour se prémunir d'une telle épidémie existaient.

Mais la cupidité des hommes a une nouvelle fois fait basculer l'Histoire.

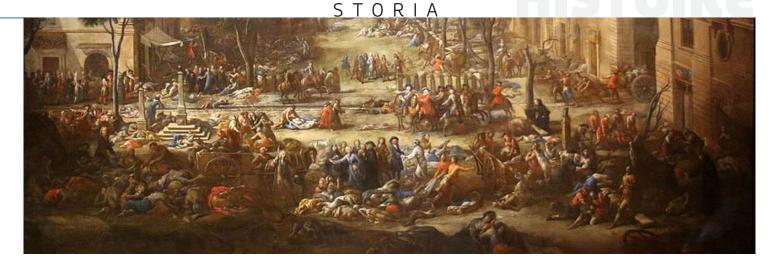
ous sommes à la fin du printemps 1720. Marseille, qui compte à l'époque environ 100000 habitants, est une ville prospère. Port majeur dans le négoce européen, elle est notamment la porte d'entrée des denrées provenant des pays des échelles du Levant, notre actuel Moyen-Orient. La peste noire de 1347, qui tua près de la moitié des Européens en cinq ans, ayant marqué les esprits, des règles sanitaires très strictes ont été établies autour du commerce afin d'éviter de nouvelles épidémies. Si bien que si la maladie sévit toujours dans les pays du Levant, sur les rives nord de la Méditerranée, elle semble reléguée au rang des mauvais souvenirs. Marseille n'a d'ailleurs plus enregistré de cas depuis des décennies. Il faut dire que le bureau de santé de la cité phocéenne veille scrupuleusement au contrôle de tous les navires qui voudraient jeter l'ancre dans son port. Ce système réputé efficace se base sur l'obtention de différentes patentes, un document remis au capitaine du navire au départ de chaque port. Ainsi, si aucun cas de peste n'existe dans la région, et qu'aucune mort n'a été signalée à bord, le navire obtient une patente « nette ». À l'inverse, si la peste ou une maladie soupçonnée pestilentielle touche le pays, ou encore que des morts ont été rapportées sur le navire, ce dernier obtiendra une patente « suspecte » voire « brute » dans le pire des cas.

De ces documents découlent des périodes de quarantaine plus ou moins importantes imposées au navire. À Marseille, celles-ci s'effectuent sur les îles de Jarre ou de Pomègues. Mais, même en cas de patente «nette», les marchandises d'un navire provenant du Levant doivent de toutes façons être stockées pendant 30 jours aux Infirmeries, une sorte de lazaret situé près du Vieux Port. Or, le bureau de santé chargé de faire respecter cette réglementation qui a plus d'une fois fait ses preuves est composé de nombreux négociants. Et c'est là que l'histoire bascule.

Le 25 mai 1720, le Grand Saint-Antoine, magnifique galion d'une

quarantaine de mètres, arrive à Marseille chargé d'étoffes. À son bord, le capitaine Chataud et son équipage sont pressés de jeter l'ancre, après 10 mois de navigation particulièrement éprouvants, durant lesquels ils ont notamment par deux fois fait escale au Liban, où la peste fait des ravages. Sur le chemin du retour, la mort a d'ailleurs fait son apparition sur le navire. Huit personnes ont en effet succombé suite à ce qui sera alors qualifié de «fièvre pestilentielle» voire de «mauvais aliment». Marin chevronné, le capitaine Chataud se doute pourtant que la peste a embarqué dans ses cales. Avant de prendre la direction de Marseille, il décide donc d'accoster au Brusc, petit port près de Toulon, où se tiendra une rencontre secrète avec les armateurs du navire. De là, le Grand Saint-Antoine repart vers Livourne afin d'obtenir une patente nette, qu'il arbore ce fameux jour de mai 1720 quand il jette l'ancre sur l'île de Pomègues. Et après de premières réticences, le capitaine obtient ainsi l'autorisation de débarquer sa cargaison aux Infirmeries. Mais dès mi-mai, plusieurs portefaix du Grand Saint Antoine commencent à y mourir. Pour autant, point de panique. Les Infirmeries ont été construites pour protéger la ville d'une éventuelle maladie. Beaucoup de cargaisons probablement contaminées ont d'ailleurs débarqué à Marseille sans que la peste n'atteigne jamais la ville, protégée par ses équipements sanitaires. Oui, mais le Grand Saint-Antoine contient une cargaison un peu particulière. Dans ses cales, des ballots de soieries et de cotons d'un montant de 300 000 livres (soit environ 9 millions d'euros) ont été ramenés d'Orient. Une petite mine d'or qui appartient en partie au capitaine Chataud et à Jean-Baptiste Estelle, le premier échevin de la ville - équivalent du maire actuel - et qui est destinée à être vendue à la foire de Beaucaire, le 22 juillet suivant. Il était donc impératif que ces précieuses marchandises soient livrées à temps, afin que les armateurs du navire ne perdent pas d'argent. Quelques pots de vin auront certainement contribué à les laisser entrer sur le continent, alors qu'elles auraient dû effectuer

8 ICN#6817



leur quarantaine au large de la ville. Pis, une fois aux Infirmeries, il semble que des ballots de marchandises aient été de plus discrètement balancés par dessus les grilles, à destination de quelques contrebandiers. Or avec eux, c'est la désolation qui va bientôt se répandre dans Marseille, les précieuses étoffes étant infestées de puces contaminées par la peste bubonique. Dès mi-juin, on recense de premières morts dans la rue de l'Échelle où de nombreux matelots ont leurs habitudes. La promiscuité et le manque d'hygiène feront le reste. La maladie gagne la ville, guartier par guartier. Pourtant, on se refuse encore à parler de peste. Il faut dire que ses symptômes sont relativement communs (fièvre, toux, maux de tête) et que la maladie ayant de longue date disparu, on ne fait pas tout de suite le lien. Surtout, on ne veut pas le faire: admettre que la peste est entrée dans la cité phocéenne serait condamner le commerce. Il faudra attendre début juillet pour que le Dr Peyssonnel mette ce mot sur le mal qui ronge Marseille. Mais il est déjà trop tard. L'épidémie s'accélère à une vitesse folle et devient impossible à stopper. Et si le Grand Saint-Antoine et sa cargaison sont transférés sur l'île de Jarre fin juin, il faudra encore attendre un mois pour voir de premières mesures de lutte se mettre en place: désormais, on enterre les morts dans de la chaux vive et leurs maisons sont murées. Des portefaix sont par ailleurs chargés d'enlever les cadavres de la vieille ville pour tenter de stopper la contagion. Dans le même temps, la peur gagne Marseille et les élites prennent au pied de la lettre le seul remède efficace contre cette maladie qui affiche à l'époque un taux de létalité de près de 70%: «fuir vite, loin et longtemps ». Elles gagnent leurs résidences de campagne et contribueront à propager la peste dans toute la Provence.

Pour tenter de juguler la crise, le 31 juillet, un arrêté du Parlement d'Aix-en-Provence ordonne la fermeture totale de Marseille. La ville est confinée. Pour la sécurité du royaume, plus personne ne peut en sortir ou y entrer. Tandis qu'en son sein, les morts se multiplient. Tous les moyens sont alors bons pour tenter de mettre un frein à la contagion. On demande notamment à la population d'allumer des brasiers le long des maisons durant trois jours à 17h, afin de purifier l'air. Mais la mort continue son œuvre. En août, près de 1000 décès sont recensés chaque jour. Des familles entières sont décimées, et on n'hésite pas à chasser de chez eux les pestiférés dès les premiers signes de la maladie. Dehors, les cadavres jonchent les rues dans une vision d'apocalypse. Courageusement, de nombreux prêtres viennent donner l'extrême onction aux mourants. Parmi eux, Mgr de Belsunce, évêque de Marseille, qui jouera un rôle héroïque de par son dévouement. On ouvre par ailleurs de grands charniers un peu partout dans la ville, où les tombereaux jettent pêle-mêle des corps qui s'entassent jusqu'à deux mètres de hauteur. Pour effectuer ce dantesque travail mortuaire, les fossoyeurs ayant eux aussi succombé aux affres de la maladie, on réquisitionne des forçats à qui on promet la liberté. Près de 300 d'entre eux n'en réchapperont pas.

Durant plus d'un mois, le chaos règne sur les bords de la Méditerra-

née. Pour tenter de maintenir l'ordre et la salubrité, les quatre échevins de la ville prennent la tête de brigades de forçats. À cheval, Jean-Baptiste Estelle parcourra notamment sans relâche les rues de sa ville. Un rôle sans doute expiatoire pour cet homme qui est un peu à l'origine de l'entrée de la peste à Marseille. De son côté, le capitaine Chataud est arrêté et emprisonné au Château d'If le 8 septembre, accusé d'avoir caché la présence de la peste à bord du Grand Saint-Antoine. Plus de trois mois après l'arrivée du navire, en cette fin d'été, c'est toute la Provence qui est désormais touchée. L'État décide alors d'y envoyer des soldats afin de constituer un cordon sanitaire. On va même jusqu'à construire un « mur de la peste » dans les monts de Vaucluse afin de protéger le comté Venaissin et contenir les Provençaux qui voudraient sortir de la région. Un quart de l'armée française sera mobilisée pour veiller au respect de ce confinement grâce auguel on parviendra à contenir l'épidémie en Provence. C'est un moment fort de l'intervention de l'État dans un domaine qui n'était alors pas encore sien. On peut même parler pour la première fois d'une mesure de santé publique.

Puis, à l'automne, à Marseille, l'épidémie semble ralentir. Un gros point noir continue cependant de poser problème: dans le quartier de la Tourette, de nombreux cadavres gisent toujours à même le sol, depuis de longues semaines pour certains. Ils ne pourront être évacués que grâce à l'intervention d'une brigade de forçats à la tête de laquelle se trouve le chevalier Roze, dont l'histoire retiendra le nom comme celui d'un des héros de cette épidémie. Loin de la ville qu'il a plongé dans l'enfer, comme pour tenter de conjurer le sort, le *Grand Saint-Antoine* et ses marchandises seront brûlés et coulés par 60 mètres le 26 septembre, au large de l'île de Jarre. Si la courbe des décès s'infléchit dès le début de l'automne, la vie ne reprendra que lentement son cours. L'activité ne redeviendra ainsi qu'à peu près normale début 1721.

Cette terrible épidémie, dernière grande résurgence de la maladie en Occident aura, en tout, fait environ 100 000 morts, dont plus de la moitié à Marseille qui paye un lourd tribut, amputée de la moitié de sa population. La peste fera une brève réapparition dans la panique au printemps 1722. Sous l'impulsion de Mgr de Belsunce, les échevins feront alors le vœu d'assister, chaque année le 28 mai, à une messe au monastère de la Visitation, lors de laquelle ils offriront un cierge de cire blanche orné de l'écusson de la ville. Une tradition respectée aujourd'hui encore. Enfin, en décembre 1722, Marseille se déclare libérée de la peste. Mais les répercussions sur l'économie de la ville seront énormes et la cité phocéenne mettre longtemps à retrouver son faste.

De cette épidémie, si on sait autant de choses, c'est qu'elle a depuis lors suscité la production de nombreux ouvrages aussi bien scientifiques que littéraires. Chateaubriand l'évoque ainsi dans ses *Mémoires d'outre-tombe* et Marcel Pagnol dans *Les Pestiférés*. Trois cents ans plus tard, à l'heure de la pandémie de Covid-19, cet épisode noir de l'Histoire reste plus que jamais ancré dans les mémoires. Manon PERELLI

RESTER À LA MAISON





Les masques artisanaux ne font que retenir les postillons et filtrer l'air, ils ne remplacent pas un masque FFP2.

Il faut les laver après chaque utilisation au savon ou détergent classique à 60° minimum.

Le port du masque ne vous dispense pas du respect des gestes barrières: se laver les mains régulièrement, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique et respecter les distances.







S T À IN C A S A

VOIR

BrainDead

Jeune réalisatrice idéaliste, Laurel Healy projette de réaliser un documentaire sur un sujet qui lui tient tout particulièrement à cœur. Mais encore lui faudrait-il pouvoir trouver les financements voulus. Après quelques déconvenues, elle se laisse convaincre par son frère Luke, un jeune sénateur démocrate, d'intégrer son cabinet pour quelques mois. Le salaire proposé est plus que confortable et devrait lui permettre de parvenir à boucler le budget nécessaire à son projet. Bien évidemment, Laurel n'a pas vraiment la fibre politique, ne maîtrise pas forcément toutes les subtilités des petites guerres larvées qui se livrent chaque jour. Du moins pas au début. Mais elle est débrouillarde, vive, et elle apprend vite. Sans complètement perdre de vue son objectif, elle va même finir par se piquer au jeu et apprendre à flairer et déjouer les coups tordus. Mais voilà que peu à peu, certains sénateurs et leurs collaborateurs commencent à se comporter de manière très étrange (enfin, vraiment très étrange), pour ne pas dire complètement insensée. On assiste ainsi des revirements d'opinion, de prises de position et à des alliances pour le moins déconcertantes afin de promouvoir des décisions calamiteuses, potentiellement explosives, meurtrières. Avec l'aide de quelques amis, Laurel tente de comprendre l'origine de ces bugs à répétition. Et ne va pas tarder à découvrir à quel point le mot «bug» est approprié: des insectes d'origine extra-terrestre sont en train de grignoter le cerveau de tous ces dignes personnages, les poussant aux pires âneries. Au croisement de la comédie et de la SF, cette série joliment déjantée



(mention spéciale au «résumé des épisodes précédents» sous forme de chanson) en 13 épisodes de Michelle et Robert King -créateurs de *The Good wife* - diffusée en 2016, est aussi une réjouissante satire du monde du pouvoir. Toute ressemblance ou similitude avec des personnages réels n'est-elle que fortuite? On se prend parfois à en douter. De même qu'on se prend à se demander s'il ne serait pas préférable de pouvoir se dire que quelque insecte parasite a bel et pris le contrôle de ces gens qui nous gouvernent. À défaut de nous rassurer, il y aurait là un début d'explication, voire même une excuse valable à leurs comportements erratiques... ■ EM Disponible sur plusieurs plateformes.

LIRE

Vies silencieuses

Palette poétique. Du rouge comme une chemise, une cape de torero ou un crépuscule. Du bleu comme un morceau de ciel, une mélodie ou une clématite. Du blanc comme un œuf, un lys ou une silhouette de plâtre. Du noir comme un soleil, du vert comme les étoiles. Et puis des tableaux de maîtres, des statues, des échos...

Lire la poésie de Daniel Kay c'est s'offrir un voyage dans le monde coloré et secret des grands maîtres de la peinture, Caravage, Rembrandt, Baugin, Brueghel l'ancien. C'est entrer et découvrir ces ateliers toscans, français ou flamands.

Daniel Kay, avec les mots du poète, nous permet de voir et d'entendre les vies silencieuses de ces natures mortes qui nous entourent, nous parcourent et qui sont en réalité tellement vivantes. ■ *DP*Paru chez Gallimard

Aztèques dansants

Antiquité ou pas, difficile de trouver plus moche et plus grotesque que cette statuette censée représenter un prêtre aztèque effectuant une danse rituelle. Pourtant, il se trouve des gens pour se lancer dans la duplication en série de cette vénérable mocheté pré-colombienne, propriété de l'état du Descalzo, pittoresque petite dictature d'Amérique du Sud. Avec le fol espoir qu'il se trouvera, un peu partout dans le monde -à commencer par les États-Unis- des gens assez dénués de goût pour vouloir faire trôner une horreur pareille dans leur salon, et ainsi offrir quelques revenus supplémentaires au Descalzo. C'est ainsi que seize statuettes s'envolent vers New York où à peine débarquées, elles sont presqu'aussitôt offertes, en quise de trophées, aux membres méritants d'une association, qui n'avaient vraiment pas mérité ça. Le hic, c'est que dans ce lot se dissimulait la statuette originale qui, outre son invraisemblable laideur, a la particularité d'avoir été fondue dans de l'or massif et d'être estimée à un million de dollars. De quoi rendre un peu moins regardant, et sur l'esthétique, et sur la probité. C'est en tout cas la conclusion à laquelle étaient parvenus le conservateur du musée d'art pré-colombien du Descalzo, un de ses gardiens, ainsi que le sculpteur chargé de réaliser les reproductions, qui ont remplacé l'original par une copie et se sont mis en cheville avec un malfrat new-yorkais, Jerry Manelli qui, à la suite d'un quiproquo, a loupé la réception des statuettes. Il va donc lui falloir s'employer à retrouver les heureux récipiendaires d'un Aztèque dansant, un par un, pour tenter de découvrir qui détient l'original. Et le lui reprendre. Comme les ennuis volent toujours par deux, voilà que le trio à l'origine de la substitution décide de venir sur place pour lui prêter main-forte -et aussi fuir un pays où les voleurs sont jugés de manière aussi sommaire qu'ils sont exécutés de façon cruelle. Commence alors une odyssée menée à un



train d'enfer, ponctuée de coups de théâtres, de Manhattan à Long Island en passant par le Bronx et Harlem. Sans doute l'un des plus hilarants romans de Donald Westlake qui, au fil des tribulations de Jerry et de ses calamiteux acolytes, fait surgir des personnages hauts en couleurs, parfois improbables, mais toujours formidablement campés.

EM

Paru en format poche chez Rivages noirs.

À noter que deux librairies, La Marge à Ajaccio et A Piuma Lesta à Bastia, sont désormais organisées en drive.



«C'est dingue quand on y songe: plonger le monde dans la plus grave récession depuis la Seconde Guerre mondiale pour une pandémie qui a tué pour l'instant moins de 100 000 personnes (sans parler de leur âge avancé) dans un monde de 7 milliards d'habitants». Cette phrase lâchée sur Twitter le 9 avril par Jean Quatremer, qui couvre l'actualité communautaire pour le quotidien *Libération* et n'a jamais fait mystère de son soutien à Emmanuel Macron et au mouvement En Marche, a suscité un tollé de la part de nombreux twittos – avec son lot de propos excessifs, déplacés, haineux. Elle a également alimenté la polémique, en France mais aussi en Belgique, notamment dans les colonnes des hebdomadaires Le Vif et Trends Tendances, ce dernier consacrant un dossier au «cruel dilemme» que doivent affronter les gouvernements: «sauver des vies ou l'économie?» Certains pays semblent avoir tranché. Comme par exemple l'Italie, qui risque de le payer fort cher.

Reste que cette question de savoir si la perte de centaines de milliers de vies est un mal nécessaire, a fortiori s'il s'agit de personnes d'un «âge avancé» ne peut qu'interpeller. Particulièrement lorsqu'on vit sur une île où la part des 60 ans ou plus dans la population totale est de 30,7% plus forte proportion enregistrée en France métropolitaine, selon les estimations de l'Insee au 31 janvier 2020, la part des plus de 75 ans s'établissant à 11,7% ce qui est, là encore, le record pour l'ensemble métropolitain. Comment ne pas tiquer en voyant tout à coup ravalés au rang de pertes acceptables, ceux

qui, il y a peu encore, étaient présentés comme autant de filons, sinon aurifères, du moins argentifères? En a-t-on bouffé, jusqu'à parfois en avoir soupé, des discours enthousiastes sur la fameuse «silver economie»! En 2017, Bercy estimait qu'elle pourrait «générer un chiffre d'affaires de plus de 130 milliards d'euros dans trois ans», et l'ARS prophétisait qu'elle serait «une filière motrice du développement de la Corse, créatrice de richesse sociale et économique». Mais trois ans plus tard, nous en sommes là, à entendre certains considérer que nos «vieux» sont somme toute improductifs, de peu d'intérêt pour notre économie et de ce fait aisément sacrifiables. À voir les chiffres des morts en Ehpad ou à domicile faire l'objet de «tirés à part» dans le bilan quotidien des victimes du Covid-19; comme s'il fallait nous faire intégrer au plus vite qu'il est des décès plus insignifiants que d'autres et que passé un certain âge, on peut mourir seul et être enterré à la sauvette. Si, pour parler comme certain préfet de police parisien, il faut se réclamer d'un camp, le nôtre est tout trouvé. Il se situe quelque part près de Bonifacio. Là où furent trouvés les restes millénaires d'une infirme. Une inutile, privée de toute autonomie; une perte acceptable, selon les critères qu'on voudrait aujourd'hui nous voir admettre... et dont il fut pourtant établi qu'elle vécut de longues années grâce aux soins constants de son clan ,puis qu'elle fut tendrement inhumée, le moment venu. Là est le plus vieux témoignage d'humanité de cette île. Là est, à nos yeux du moins, notre plus précieux indice. ■ EM

3,3

millions d'euros. C'est le montant du coût de transfert des 21000 tonnes de déchets en balles de Corse vers les incinérateurs de Nice, Fos-sur-Mer et Vedène qui a débuté le 15 avril. Le coût du traitement est lui de 2,8 M€ soit près de 700 000 € de plus que le coût du traitement en Corse, a indiqué le Syvadec.

2240 Les Chiffires Cles

visières de protection fabriquées et distribuées à la date du 14 avril par le seul FabLab de Corte. Et, toujours à la même date, près de 7000 produites par l'ensemble du réseau corse des Makers uniti anti Covid-19 qui s'appuie sur une quarantaine de makers et dispose d'une cinquantaine d'imprimantes 3D. 1000 CECHIFFREDELA

euros/mois pour un(e) élève aidesoignant(e) et un élève auxiliaire de puériculture; 1200 € pour un élève infirmier(ère) de 1^{re} et 2^e année et 1300 € pour un élève infirmier(ère) de 3^e année: le Conseil exécutif de Corse a attribué le 15 avril une aide financière exceptionnelle aux étudiants des filières sanitaires et sociales participant à la lutte contre le Covid-19 dans le cadre de leur stage.

Une société au révélateur du Covid



itablissements scolaires à partir du 11 mai. Cette annonce semble faire litière des risques liés tout particulièrement au milieu scolaire, qui avait du reste été le premier concerné par les mesures de ermeture prises au début de l'épidémie. De fait, cette décision se heurte à l'incompréhension des premiers concernés, à savoir les enseignants et les parents d'élèves. L'ai d'ailleurs procédé dès ce motin à la consultation des différents responsables des syndicats et associations qui s'avèrent dans eur grande majorité hostiles à la démarche. à ce stade, il paraît nécessaire de faire valoir à nouveau l'argument que nous n'avons cessé de mettre en avant depuis les premiers jours de la crise, à sauoir que la Corse est dans une péographique, sanitaire et démographique tout à fait spécifique laussi, il nous paraît évident qu'une décision prise à Paris (où elle est d'ailleurs très contestée) n'a p être imposée à nos enseignants, aux parents et aux élèves s, nous le disons clairement, il appartiendra aux pouvoirs publics corses et aux syndicats et organisations insulaires, et à eux seuls, de définir la stratégie de levée du confinement. lors de la prochaine réunion de l'Assemblée de Corse, je proposeral de délibérer en ce sens.

Des masques, dont de précieux FFP2, arrivent à Ajaccio, plus de 2,5 millions en trois livraisons du 14 au 30 avril, commandés par un entrepreneur pour 500 000 d'entre eux et par la CdC pour le reste. Fablabs, réseaux et associations fournissent masques textiles et écrans anti-postillons, hôpitaux et université fabriquent du gel hyro-alcoolique. Des services de réa ont été inventés, redessinés, réaménagés, des protocoles «système D» mis en place, le tout en quelques jours au lieu des mois exigés pour pareille chose en temps normal. Sur le continent, les CHU mendient des draps, voire des sacs-poubelles, pour confectionner eux-même des surblouses. Pendant ce temps-là, ARS et préfets multiplient les appels aux dons pour fournir les soignants en matériel de protection, avant d'applaudir chaleureusement les bénévoles, élus et entrepreneurs qui mènent leurs actions en dehors de toute autorité étatique.

On notera au passage les paroles de Franck Robine, préfet de Corse, qui dans les colonnes de Corse-Matin, déclarait le 13 avril à propos du début de l'épidémie: «les hôpitaux de l'île ne savaient pas traiter les malades du Covid et, pendant 15 jours, on ne pouvait pas faire de tests sur l'île ni les analyser». Sans trop insister sur le fait que la politique hospitalière en Corse est du domaine de l'État, on se bornera à remarquer que selon la communication gouvernementale personne ne pouvait prévoir l'épidémie. Personne, mais visiblement pas les personnels de la Miséricorde et Falcunaghja.

Jour après jour nous sont administrées les preuves de la capacité des collectivités, des privés et des associations à pallier les carences d'un État visiblement débordé, pour ne pas dire larqué. Un État qui, non content de « détourner » des masques destinés à d'autres pays au prétexte irrationnel que ce serait «la guerre», réquisitionne des masques commandés par des collectivités locales. Ainsi les 150 000 masques commandés le 2 mars à l'Ugap* par la CdC, parmi tant

Le mécanisme qui a vu naître des Restos du Cœurs se répète dans l'urgence, mais cette fois-ci, on assiste à une sorte de révolte à grande échelle qui consiste à décider sur place, de manière efficace et sans attendre l'avis d'un quelconque comité Théodule. Reste à savoir si, en sortie de pandémie, ladite révolte gardera l'aspect pacifique et feutré qu'impose la lutte contre le virus.

Le vent de cette révolte souffle d'ailleurs plus fort en Corse à la suite de l'intervention d'Emmanuel Macron le 13 avril. Aussi bien Femu a Corsica que Jean-Guy Talamoni ont réagi de manière plus que circonspecte et déclaré leur opposition à une sortie de confinement

décidée de manière «incompréhensible», sans garantie ni prise en compte des spécificités de l'île. Femu a Corsica souligne le choix du Président de «diffuser le virus» à l'encontre des recommandations de l'Académie de Médecine, tandis que le président de l'Asssemblée de Corse fait part de son étonnement et affirme qu'il «appartiendra aux pouvoirs publics corses, aux syndicats et organisations insulaires, et à eux seuls, de décider la stratégie de sortie de confinement».

Mais, s'il est quasiment traditionnel de voir la Corse marquer sa défiance envers Paris, on assiste à une autre surprise de cette pandémie: la façon dont certains discours changent ailleurs. Xavier Bertrand, président de droite de la région Hauts de France, a ainsi tenu le 12 avril sur BFMTV un discours de justice sociale qui le ferait quasiment passer pour un fan de Philippe Poutou au regard de la politique gouvernementale.

Interrogé sur la possible nécessité de «fournir plus d'efforts» en sortie de crise, il a carrément demandé si «on voulait rendre fous les Français ». Pourfendant la logique qui voudrait que ce soit «aux catégories moyennes, aux catégories populaires, à ceux qui fournissent déjà des efforts en ce moment» de régler la facture économique, il a également demandé «à ceux qui nous gouvernent de se mettre un quart de seconde à la place des Français» et affirmé que l'austérité ne pouvait régler les problèmes, ne serait-ce que parce que c'est à cause d'elle que nous nous retrouvons dans la situation actuelle. Il est vrai qu'il en sait quelque chose, lui qui fut ministre de la Santé de juin 2005 à mars 2007. ■ EP

*Union des aroupements d'achats publics



CARNETS DE BORD

CARNETS DE BORD

DÉCONFINEMENT, MUSIQUE ET GILETS JAUNES

par Béatrice HOUCHARD

Journaliste successivement à La Nouvelle République du Centre-Ouest, La Vie, Le Parisien, Le Figaro et L'Opinion. Spécialiste de politique, passionnée de cyclisme et d'opéra. Auteur notamment de À quoi servent les députés? (Larousse, 2008), Le Fait du Prince (Calmann-Lévy, 2017), Le Tour de France et la France du Tour (Calmann-Lévy, 2019).



est une date répétée comme un mantra: le 11 mai. Une date qui offre une éclaircie, la perspective de la sortie progressive du tunnel et, sur le plan sanitaire, le début de la fin du cauchemar. Le 11 mai devrait marquer la première étape du «déconfinement». Annoncée le 13 avril par Emmanuel Macron, cette bonne nouvelle a répondu à une forte attente des Français: alors que le confinement a débuté le 17 mars à midi, la lassitude se fait évidemment sentir. Sans parler des conséquences économiques que l'on voit poindre et que l'on redoute pour la suite, c'est psychologiquement que l'épreuve collective et individuelle commence à peser.

Il fallait donner une lueur d'espérance, Emmanuel Macron l'a donnée. Mais, comme Cendrillon qui n'ira au bal que «si...» elle a fini le ménage, la vaisselle et la cuisine, le déconfinement progressif n'interviendra le 11 mai que «si» les conditions sont remplies: que la courbe des morts et des hospitalisations continue significativement sa descente; que les masques arrivent; qu'il y ait assez de matériel pour que toutes les personnes présentant des symptômes puissent être testées. Comment, dans le cas contraire, imaginer que la réouverture des écoles, par exemple, sera possible? Sur les masques et les tests, l'échec est patent. On ne va pas en faire un roman, c'est raté, c'est comme ça. Mais, cette fois, le Président de la République a esquissé un mea culpa collectif: «Étionsnous préparés à cette crise? A l'évidence, pas assez (...) Le moment, soyons honnêtes, a révélé des failles, des insuffisances (...) Comme vous, j'ai vu des ratés, encore trop de lenteur, de procédures inutiles, des faiblesses aussi de notre logistique. Nous en tirerons toutes les conséquences, en temps voulu, quand il s'agira de nous réorgani-

Il est toujours intéressant d'étudier les mots utilisés par les présidents de la République. S'il n'a pas reparlé explicitement de «guerre» [sauf pour la production de masques, gels, blouses, etc.], Emmanuel Macron a insisté sur ceux qui sont «au front», répétant «ils ont tenu» comme pour les soldats de 14-18 [un mélange de Clemenceau et de Poincaré] et un «nous tiendrons» qui se voulait churchillien... ou gaulliste. Mais il a aussi fait référence sans le citer au programme du Conseil national de la Résistance avec l'expres-

sion «nous retrouverons les jours heureux» (une expression chère à Jean-Luc Mélenchon...), après avoir assuré que «nous aurons des jours meilleurs», comme l'avait dit quelques jours plus tôt la reine Elizabeth II, confinée à Windsor.

UN LONG TUNNEL

Au début du confinement, la résignation et le civisme avaient succédé à la stupeur. Globalement, dans ce pays réputé pour être rebelle et indiscipliné, le confinement est bien respecté. Foin des querelles sur ces citadins (les Parisiens, surtout, évidemment!) qui auraient fui pour partir à la campagne ou au bord de la mer. Il y en a eu, mais il semble bien que 95% des Français soient confinés dans leur résidence principale, respectant les «gestes barrière» (une expression qui va entrer dans les dictionnaires) et les consignes. Qu'ils le fassent par civisme ou par peur du Covid-19 n'a finalement que peu d'importance.

En revanche, il y a un mois, on imaginait déjà ce jour où tout le monde pourrait ressortir en famille ou entre amis, aller prendre un café au bistrot du coin, rattraper au cinéma tous les films qu'on n'avait pas vus ou filer au bord de la mer pour le week-end, dans un immense élan d'enthousiasme et de libération. La réalité sera tout autre: le déconfinement se fera par étapes. Les plus fragiles seront peut-être invités à rester chez eux plus longtemps que les autres. Les salles de spectacles resteront longtemps fermées, les restaurants et les hôtels ne rouvriront pas avant l'été et il est peu probable que l'on puisse se bousculer en juillet sur les plages (pour le tourisme, l'année 2020 est une catastrophe). Ce qui apparaissait comme un sacrifice de deux ou trois semaines va ressembler à un long tunnel. Impossible d'en imaginer aujourd'hui les répercussions économiques, sociales, psychologiques. Mais l'optimisme devient un exercice difficile.

REVOILÀ LES GILETS JAUNES

On en avait eu une vague intuition, que des études viennent corroborer: il y a un rapport entre les Gilets jaunes et les salariés qui, aujourd'hui, font tourner la machine France. Ces infirmières libérales, ces chauffeurs-routiers, ces salariés de la grande dis-

TACCUINI DI BORDU





Illustrations d'après photos DR

tribution, il semblait bien qu'on les avait déjà vus quelque part. Pour l'énorme majorité d'entre eux, pas en train de mettre le feu au Fouquet's ou de saccager l'Arc de Triomphe, mais en province, sur les ronds-points, criant leur mal-être plus encore que leurs problèmes de fin de mois. Et leur rancœur face aux «élites», ou présumées telles, qui ont fait d'eux des invisibles perdus dans la mondialisation.

Dans Le Figaro du 9 avril, les politologues Jérôme Fourquet et Chloé Morin expliquent comment ils ont «croisé» les données concernant les Gilets jaunes avec celles des salariés qui ne peuvent faire du télétravail. «Il y a un contraste frappant, que nous avions tous intégré sans forcément le questionner, écrivent-ils, entre l'utilité sociale de certains métiers et leur degré de reconnaissance salariale et symbolique. Chauffeurs routiers, livreurs, caissières, magasiniers et caristes, aides-soignantes et infirmières, éboueurs... sont brusquement devenus des héros, alors qu'ils étaient hier encore des rouages invisibles et souvent méprisés de notre économie [...] Il existe une correspondance étroite, bien qu'imparfaite dans certaines professions, entre la sociologie des gilets jaunes et celle des «premiers de tranchée». Ouvriers, travailleurs indépendants, salariés peu ou pas diplômés étaient ainsi sur-représentés tant chez les gilets jaunes d'hier que chez les actifs aujourd'hui «au front»».

Ils analysent aussi que «dans notre société méritocratique basée sur la détention d'un diplôme, la lutte des classes prend de plus en plus souvent la forme d'une opposition entre ce que Christoph Arnade appelle les Front Row Kids (les bons élèves du premier rang) et les Back Row Kids (les cancres assis au fond de la classe). L'économie de confinement, en mettant le projecteur sur le rôle important joué dans notre société par les salariés peu diplômés, constitue quelque part une réhabilitation de ces Back Row Kids».

Emmanuel Macron ne s'y est pas trompé, qui a indiqué dans son intervention: «Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal», citant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789: «Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune». Il a aussi pris soin de citer un certain nombre de professions qui

sont actuellement «au front»: agriculteurs, enseignants, chauffeurs routiers, livreurs, électriciens, manutentionnaires, caissiers et caissières, éboueurs, personnels de sécurité et de nettoyage, etc. Encore faudra-t-il ne pas les oublier après.

LA MUSIOUE CONTRE LE CONFINEMENT

Le monde de la musique classique se met rarement en avant. Réputés élitistes, opéras et concerts semblent le plus souvent vivre en vase clos, entre connaisseurs, se mobilisant peu autour de causes communes, contrairement par exemple aux chanteurs de variétés, prompts à enregistrer des chansons plus ou moins réussies au profit des bonnes causes.

Mais dans le confinement mondial qui nous affecte, ils sont très présents. L'Opéra de Paris, le Metropolitan Opera de New-York, la Fenice de Venise, La Scala de Milan, les opéras de Munich, Vienne et Berlin mettent en ligne toute une série de spectacles gratuits*, à jour fixe ou sur plusieurs journées. Voir et écouter, sans sortir de chez soi (et pour cause!) *Carmen, Parsifal, Manon, Don Giovanni, Pellés et Mélisande* ou le *Barbier de Séville*, les Indes galantes ou quelques ballets console les mélomanes et en attire peut-être de nouveaux. On voit même Daniel Barenboim, confiné à Berlin, enregistrer un concert face à une salle vide, spécialement pour les réseaux sociaux et les chaînes musicales. Toujours à Berlin, l'orchestre philharmonique met en accès libre (comme la Philharmonie de Paris) un fabuleux catalogue de six cents concerts, soit l'une des plus belles collections qui soient. Profitez-en!

Au jour le jour, de nombreux musiciens se sont aussi organisés: on ne compte plus ceux qui, à l'image des frères Capuçon (Renaud et Gautier) mettent sur les réseaux sociaux, chaque matin, une pièce qu'ils jouent au violon, à la flûte ou au violoncelle. Le pianiste Alexandre Tharaud joue sur son palier. Et, plus grande performance encore, des orchestres ont réussi, chacun jouant chez soi, à nous offrir le *Boléro* de Ravel ou *Le Carnaval des animaux*. On savait que, selon le dicton, «*la musique adoucit les mœurs*». On découvre qu'elle met aussi du baume sur les blessures du confinement. Ce qui fait au moins une bonne nouvelle.

*cf notre numéro 6814 du 27 mars dernier (NDLR)

ICN#6817

CREATIONS SOCIETES

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée GS CUNSIGLIU Capital : 200€ Siège social : U pantanu, 20167 SARROLA-CARCOPINO Objet : Conseil en ingénierie électronique et software embarqué ; Conseil en performance industrielle, industrialisation et maintenance. Conseil en ingénierie électrique ; Conception et développement informatique ; Conseil en développement commercial de TPE et PME : Soutien scolaire effectué par tout moyen ; Formation non régle-mentée dans les domaines précités. Président : GARZIERA Samuel Route des Sanguinaires, 20000 AJACCIO Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS AJACCIO Transmission des actions : Cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à FI-GARI du 9 mars 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société Civile Immobilière Dénomination sociale : FICA TORTA Siège social : Lieudit Fica Torta, 20114 FIGARI Objet social: Acquisition, administration, exploitation et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : M. Daniel, Marcel, Joseph ROUX, demeurant Centre Fica Torta, 20114 FIGARI, Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour les autres cessions Immatriculation: RCS AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 05/03/20, il a été constitué une EURL dénommée LYS. Siège social : rés. du palais de justice - bât. A - 20200 Bastia. Capital : 8000 €. Objet : Boutique et vente sur internet de vêtements prêt-à-porter, sur-mesure, textiles et d'accessoires liés au prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie et bijoux fantaisie. Gérance : Mme Annick VERRIERE, rés. du palais de justice - bât. A - 20200 Bastia. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 04

ELM

Société Civile Immobilière Au capital de 100.00 Euros Siège social : 5, Cours du Général Leclerc 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 07 février 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ELM Forme sociale : Société Civile

Siège social : 5, cours Général Leclerc -20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition d'immeubles et de terrains, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles et terrains et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou in-directement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 100 Euros

Gérant : Monsieur CUCCHI Jean-Marie, demeurant Immeuble le Caravelle – 20137 Porto-Vecchio, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Le Gérant,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/03/20, il a été constitué une SAS dénommée SASU MATHIEU-MULA. Siège social : haut du vazzio, résidence a licciona, villa numéro 71, 20090 Ajaccio. Capital : 100 €. Objet : prise de participation financière - Activité de holding. Président : M. Mathieu MULA, haut du vazzio, résidence a licciona, villa numéro 71, 20090 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à PROPRIANO en date du 21 mars 2020 il a été constitué une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière Dénomination : SCI SETTIMANA

Siège: Chez SARL Valgwen Jardinerie -Lieu-dit Santa Giula - 20110 Propriano Objet: L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur; La transformation, la construction, l'aménagement l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital: 20.000 euros, composé de 200 parts sociales de 1000 euros chacune Gérance: M. BLANCHET Gwenaël, demeurant à Lieu-dit Cuparchiatta, nommé pour une durée illimitée.

Cession de parts sociales : Consentement unanime des associés conformément aux dispositions statutaires. Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

LYMS

Société par Actions Simplifiée Au capital de 100 euros Siège social : Lieu-dit Figa 20135 Conca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CONCA du 18/02/2020, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée à Associé Unique

Dénomination sociale : LYMS

Siège social : Lieu-dit Figa - 20135 Conca

Objet social: Formation professionnelle sécurité destinée aux adultes, perfectionnement et audit

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social: 100 euros

Président : Monsieur Yannick, Jean, Joseph, Maurice MACE, né le 27 Août 1959 à MAYENNE [53], de nationalité française, demeurant Lieu-dit Figa - 20135 Conca

Cessions des actions: La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidence.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/03/2020, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MTP 2B

Objet social: Terrassement, aménagement extérieur, VRD. Tous travaux minipelle et maçonnerie, construction, entretien et rénovation piscine. Siège social: 33D Lotissement i Pirelli, 20260 LUMIO. Durée de la société: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Au capital de: 1000 €. Clause restreignant la libre cession des actions: Agrément des associés à la majorité absolue. Président: M. CAMA-GNY MATHIEU demeurant 233 i Campi, 20220 AREGNO.

MODIFICATIONS GERANTS

N° 09

Dénomination : M. SERVICES 2B.
Forme : SARL
Capital social : 10000 euros

Siège social : Lieu-dit GUADELLI 20214 Calenzana 837967165 RCS Bastia

GÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 2 janvier 2020, à compter du 2 janvier 2020, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Madame MERCIER née DROUAINE Marie-Antoinette, Lucienne (partant).
- Marie-Antoinette, Lucienne (partant), - Monsieur MERCIER Emmanuel (partant), - Madame MERCIER née LAURI Fran-

cesca (partant), Mention sera portée au RCS de Bastia. N° 10

SAINT JOSEPH TRANSACTION

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 3000 euros Siège social : Lieu-dit Avidanella 20230 Poggio-Mezzana 799121967 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2020, les associés ont pris acte de la décision prise par Angélique Medda de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Jonathan Medda, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 POGGIO-MEZZANA, pour une durée illimitée à compter du ler janvier 2020. L'article 27 des statuts a été modifié en

conséquence. Le nom de Angélique Medda a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Jonathan Medda.

Pour avis, La gérance.



N° 11

COSTA VERDE ENVIRONNEMENT

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 7500 euros Siège social : Lieu-dit Avidanella 20230 Poggio-Mezzana 448110064 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2020, les associés ont pris acte de la décision prise par Angélique Medda de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Jonathan Medda, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 POGGIO-MEZZANA, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Angélique Medda a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Jonathan Medda.

Pour avis, La gérance.

N° 12

TRA DI NOI

Société Civile Immobilière Au capital de 1000 euros Siège social : Lieu-dit Avidanella 20230 Poggio-Mezzana 797469053 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2020, les associés ont pris acte de la décision prise par Angélique Medda épouse Giamarchi de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Jonathan Medda, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 POGGIO-MEZZANA pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020.

L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Angélique Medda a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Jonathan Medda.

Pour avis, La gérance.

N° 13

AVIS D'ATTRIBUTION

PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT

POUVOIR ADJUDICATEUR

Montant supérieur au seuil de 139.000 € HT



CCI2B/DG/2019.035



Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur En application du décret n°2019-885 du 22 août 2019, et de son arrêté de tutelle en date du 29 janvier 2020, la CCIC est subrogée dans tous les droits et obligations de la CCIT de Bastia, pour les contrats de droit public et de droit privé en cours à la date du 31 décembre 2019.

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex Tel: 04.95.54.44.44

Correspondant:

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse

Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port

20293 Bastia Cedex Tel:04.95.54.44.44

Type de pouvoir Adjudicateur / Entité Adjudicatrice : Etat Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques.

Objet De l'Accord Cadre:

La fourniture, mise en oeuvre, et maintenance de l'infrastructure hardware/software Serveur, Stockage, solution de virtualisation et Sauvegarde de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse.

Durée de l'Accord Cadre : 1 an renouvelable 3 fois à compter de sa notification

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire Nomenclature Européenne CPV :

Systèmes d'information et serveurs. 48800000. Mode de dévolution de l'accord cadre :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113 du Code de la Commande publique car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations. Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-2, R2124-1; R2161-2, R2161-3, R2161-4, R2161-5, R2162-2 al.2, R2162-4 -3°, R 2162-13 et R216214 du Code de la Commande publique.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dis-l'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment

la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins

à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés. La Chambre de Commerce a décidé de passer un accord cadre sans montant minimum annuel ni maximum annuel.

L'avis d'attribution concerne un accord cadre.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

* Les prix (40%)

- * La valeur technique (60%) de la proposition au regard :
- Du matériel proposé,
- Des modalités d'exécution de la maintenance,
- Du nombre d'experts mis à disposition et de leur niveau d'expertise et de certification.
- Des modalités de constitution du dossier client,
- Des modalités d'exécution des prestations demandées au CCTP (article 5).

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

. L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL L'Informateur Corse le 24 avril 2019

Nombre d'offres reçues :

Deux offres

Nom et adresse de l'attributaire : SARL MICRO EXTENSION

08 Rue Luce de Casabianca

20200 BASTIA

Montant de l'Accord Cadre

Pour l'ensemble des prix indiqués au Bordereau de prix contractualisé

Date de notification des marchés : 23 décembre 2019

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales Tel: 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Organe charge des procedures de mediation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

le Tribunal Administratif de Bastia qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr:

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice

Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi au JOUE, le 14 AVR. 2020 Date d'envoi du présent avis : 14 AVR. 2020

Jean DOMINICI, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse.

N° 14



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse 22 Cours Grandval - BP 215 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621. Courriel : commande.publique@isula.corsica Adresse internet : https://www.isula.corsica

Objet du marché : RD12 - Commune de NOVELLA - reconstruction du mur de la

fontaine - Lot Génie Civil

Numéro de référence : 2020-3DIC-0082 Date limite de remise des offres : 20/05/20 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à

l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info Date d'envoi du présent avis à la publication : 09 Avril 2020

N° 15

AVIS RECTIFICATIF DU 14/04/20

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur Avenue Paul Giacobbi

BP 678 - 20601 BASTIA - Cedex

Tél: 04 95 30 93 93 - Fax: 04 95 30 50 29 mèl: direction@oehc.fr

web: http://www.oehc.fr

Référence: 2020-024-SI

Objet : MISE EN CONFORMITE DU SITE DE PRODUCTION DE SARTENE

Remise des offres :

au lieu de : 13/05/20 à 12h00 au plus tard. lire : 19/06/20 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://www.oehc.fr

N° 16

COMMUNE DE GALERIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

PROCÉDURE ADAPTÉE

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de Galeria

Correspondant:

M. Le Maire Mairie - Le village 20245 GALERIA

Tél: 04 95 62 00 09/Fax: 04 95 62 03 02

E-mail: galeria.mairie@wanadoo.fr

Objet du marché

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN PUBLIC À VOCATION PÉDAGOGIQUE Caractéristiques principales :

1 - Visite sur le site obligatoire avec certificat délivré par la Mairie ou la Maîtrise d'œuvre.

2 - Division en lots :
3 - LOT1: Travaux divers (démolition, terrassement, dalle béton, sol stabilisé, maconnerie, ferronnerie, avaloirs)

4 - LOT 2 : Murs en pierres sèches

Critères de sélection des candidatures :

Capacités économiques, financières et techniques requises en vue de la sélection des candidats :

- Lettre de candidature (imprimé DC1)

Déclaration du candidat (imprimé DC2) Assurances professionnelles, références, moyens humains et matériels Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en

fonction des critères ci- dessous :
- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix des prestations : 40%

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date d'envoi à la publication : Mardi 14 avril 2020.

Date limite de réception des offres : Lundi 08 juin 2020, avant 19H00.

Tribunal compétent en cas de litige : Tribunal Administratif de Bastia.

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio Tel: 04.95.21.49.01 - Fax: 04.95.51.27.73

Email: contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Au plus offrant et dernier enchérisseur,

Au Palais de Justice d'AJACCIO, sis 4. Boulevard Masseria. 20000 AJACCIO le :

MERCREDI 20 MAI 2020 à 8H30

Département de Corse du Sud sur la commune de GROSSETTO PRUGNA, lieu-dit Ondella en la copropriété cadastrée A 2842 (43a 92ca), A 2843 (26a 35ca), A 2844 [1ha 76a 68ca] et A 2845 [1ha 38a 35ca]

Le lot 717 : soit un appartement de 29,70 m2 carrez situé au rez-de-chaussée, porte 403, comprenant un hall d'entrée, un séjour, un coin cuisine, une chambre, une salle de bains, un wc et une terrasse de 6 m2. Bien libre de toute occupation.

MISE A PRIX: 60.000 euros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Carole GARIN-FORESTIER-GENASI (Tel : 04.95.51.76.16), le jeudi 7 mai 2020 de 10 heures a 12 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire.

(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

- Oue les enchères seront recues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,
- * Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables
- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AIACCIO.
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.
- * Site internet : http://www.encheresjudiciaires.com

Fait et rédigé à AIACCIO, le 02 mars 2020 POUR EXTRAIT. (20180488)

N° 18

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

7, Rue Maréchal Ornano - 20000 Ajaccio Tel: 04.95.21.49.01 - Fax: 04.95.51.27.73

Email: contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Au plus offrant et dernier enchérisseur,

Au Palais de Justice d'AJACCIO. sis 4 Boulevard Masseria, le:

MERCREDI 20 MAI 2020 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud sur la commune d'Ajaccio,

Lieu-dit « Candia », dans l'ensemble immobilier dénommé « A Crucianella » cadastré BH 28 (35a 08ca) :

1er lot de la vente :

- Le lot n°42 : appartement T3 de 78m2 Carrez, dans le bâtiment B situé au 3éme étage composé d'une cuisine, un salon avec terrasse de 20m2, deux chambres avec terrasse, un wc et une salle de bains.

Mise à prix : 90.000 €uros

2éme lot de la vente :

- Le lot n°86 : un emplacement de parking extérieur portant le n° 26. Mise à prix : 5.000 €uros

Visite des lieux par le Ministère de Maître ROBERTO RUDI, huissier de justice (Tel : 04.95.20.93.72 le jeudi 07 mai 2020 de 11 h a 12 h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel & Associés", pour consultation).

ETANT NOTAMMENT PRECISE:

- Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,
- Oue les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables
- * Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AIACCIO.
- * Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio
- * Site internet : http://www.encheresjudiciaires.com

Fait et rédigé à AJACCIO, le 08 avril 2020, POUR EXTRAIT. (1015178s4)



COMMUNE DE LECCI

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Commune de LECCI Hôtel de Ville 20137 LECCI Tel 04.95.71.43.43

Mail: mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet du marché :

MAIRIE DE LECCI - Hôtel de Ville - Accessibilité PMR et Aménagement Parkings

Lot 1: VRD et divers Lot 2 : Passerelle PMR

Lot 3 : Revêtements en enrobé et divers

3. Durée du marché ou délais d'exécution :

Les délais d'exécutions sont fixés par avance :

- LOT N°1: 2 mois - LOT N°2 : 2 mois - LOT N°3 : 1 mois

Ils ne sont pas modifiables par le candidat.

4. Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.

5. Procédure : Procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique. Le maître d'ouvrage prévoit une négociation, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

- 6. Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L2141-1 à 5 du code de la commande
- 7. Date limite de réception des offres : 01/06/20 à 12 h 00
- 8. Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci
- 9. Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/04/2020 10. Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur :

http://www.achatspublicscorse.com

11. Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.

12. Renseignements complémentaires :

 $Obtention \ de \ renseignements \ d'ordre \ administratif:$ Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus

Obtention de renseignements d'ordre technique :

Auprès du Cabinet Blasini - 11, bis Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA

Tél.: 04.95.31.16.27 - Fax: 04.95.32.29.23

contact@cabinet-blasini.fr

Le Maire,

DERNIERES **MINUTES**

N° 20

Société Civile Immobilière ALIC

Au capital de 100 € Siège social : Les Alibizzias - Bât C 20137 Porto-Vecchio **RCS Ajaccio 797 976 164**

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 avril 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société SCI ALIC

L'assemblée générale a nommé comme Liquidateur Mme Isabelle-Rose ADIGE ARMENGAUD, demeurant au 17 rue Berthome - 33400 TALENCE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 17 rue Berthome -33400 TALENCE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés Le dépôt des actes et pièces relatifs à

la liquidation sera effectué au greffe Tribunal de Commerce de BORDEAUX. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

N° 21

S.A.R.L. LE GOLFE

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 297.800 € Siège: Lieu-dit Igliastrolo Porto Pollo, 20140 Serra Di Ferro 483107629 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/01/2020, il a été décidé de :

- nommer Gérant M. GARAUDELLE Antoine Jacques - Immeuble les Fougeres - Boulevard Benielli, 20000 AJACCIO en remplacement de GARAUDELLE ISA-BELLE PAULE démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 22

MASCLET RESTAURATION

Société à Responsabilité Limitée Au capital de 1000 euros Siège social:

23, Boulevard Dominique Paoli 20090 Ajaccio 839 010 881 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/04/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

ROSE

SAS au capital de 1000 €
Siège social:
13, Rue Général de Gaulle
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 793 181 736

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 28/02/2020, il a été décidé de nommer Mme EL YAAGOUBI Fatima demeurant Pifano 1, BAT I, NUM 1020137, 20137 PORTO-VECCHIO en qualité de Président en remplacement de Mme OUSTOU FOUZIA, à compter du 28/02/2020.

Modification au RCS d'AJACCIO.

N° 24

ILS INVEST

Société à Responsabilité Limitée En Liquidation

Au capital de 268.215 Euros Siège Social : Le Ruppione Pietrosella (20166) 513 064 675 RCS Ajaccio

CLÔTURE DE LIQUIDATION

- L'assemblée générale des associés du 31/05/19 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.
- Liquidateur : Pierre André PAOLI, demeurant à PIETROSELLA (FRANCE) Accelasca.
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 25 CASTANEA

SCI au capital de 1000 € Siège social : Résidence Calavita Bât A, Route du Cap 20200 San-Martino-Di-Lota RCS de Bastia 513 966 507

L'assemblée générale extraordinaire du 05/04/2020 a décidé le transfert du siège social à compter du 05/04/2020 et de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

- Ancienne mention: Le siège social de la société est fixé au Résidence Calavita, Bât A, Route du Cap, 20200 SAN-MARTINO-DI-LOTA.
- Nouvelle mention: Le siège social de la société est fixé au Résidence Appolonie, Bât A, Quartier Saint Antoine, 20200 BASTIA.

L'inscription modificative sera portée au RCS de BASTIA tenue par le greffe du tribunal

Pierre LISSAC.



N° 26

SCI LES DEUX FIGUIERS

SCI au capital de 1.000 Euros Siège social : 12 Rue Antoine Bourdelle 94400 Vitry Sur Seine 497 807 545 RCS Créteil

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social à Marina di Santa Giulia, Villa 28, 20137 Porto-Vecchio. L'objet et la durée restent inchangés et les gérants demeurent Mme Martine JULIAN et M. Jean-Luc JULIAN.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Aiaccio.

N° 27

AJLOC

Societe à Responsabilité Limitée Au capital de 15.000 Euros Siège Social : Lieu-dit Avidanella 20230 Poggio-Mezzana 750775058 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 9 mars 2020, les associés ont pris acte de la décision prise par Angélique Medda de démissionner de ses fonctions de gérant et ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de nouveau gérant Jonathan Medda, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 POGGIO-MEZZANA pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2020. L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Angélique Medda a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de Jonathan Medda.

> Pour avis, La gérance.



Société d'Avocats 2, rue du Lac - 74000 Annecy

FIN DE LOCATION-GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de résidence hôtelière sis et exploité à SAN NICOLAO [20230], Moriani Plage, Hôtel San Lucianu, consentie à la SARL MARK WARNER [FRANCE], dont le siège social est à EPAGNY METZ-TESSY [74370], Impasse de la Ravoire, Parc d'activités Annecy la Ravoire, par la SARL RESIDENCE HOTELIERE SAN LUCIANU, dont le siège social est à SAN NICOLAO [20230], Moriani Plage, Hôtel San Lucianu, a pris fin le 16 juillet 2019.

our avis.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE SUR ICN



06 41 58 40 23



06 41 06 58 36

N° 29

PUNTILE

SASU au capital de 10000 € Siège social : 1, Place Vincetti 20200 Bastia 814 793 659 RCS Bastia

Le 09/03/2020, le président a transféré le siège social de la société au 7 avenue Paul Giacobbi, 20600 Bastia à compter du 10/03/2020, et a modifié en conséquence l'article des statuts. Dépôt au RCS de Bastia.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal



42

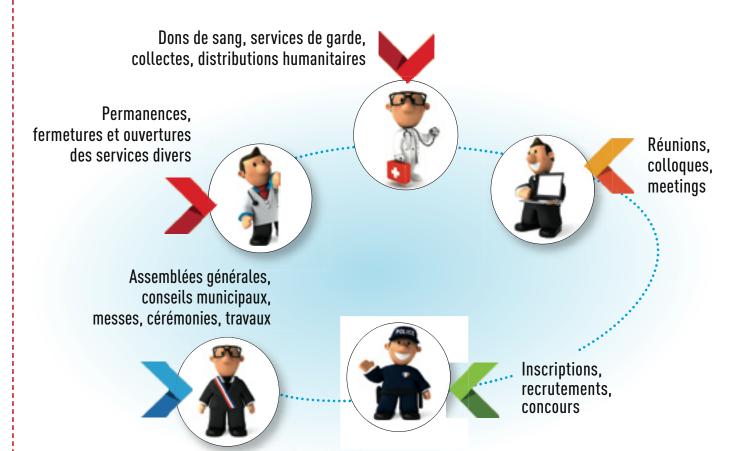






www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR —

www.icn.corsica/publier-une-info



